

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue le 25 avril 2017 à 20h35, au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

Présents : Monsieur le Maire, André Leblond, messieurs les conseillers Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Arnaud Gagnon, Philippe Leclerc et mesdames les conseillères Carmen Nicole et Nancy Lafond.

Est également présent à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION PRÉVU A L'ARTICLE 156 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

À CET EFFET, LE DOCUMENT INTITULÉ «AVIS DE RENONCIATION» EST SIGNÉ PAR CEUX-CI. LEDIT DOCUMENT FAIT PARTIE DES ARCHIVES DE LA MUNICIPALITÉ.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé.

- Résolution 04.2017.103 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.
- Résolution 04.2017.104 2. **DEMANDE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) CONCERNANT L'URBANISATION DE LA ROUTE 132 DANS LE SECTEUR DE LA FROMAGERIE DES BASQUES ET AU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS**
- Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a présenté un scénario déterminant une solution afin de résoudre et d'améliorer la sécurité des utilisateurs de la route 132 et des clients de la Fromagerie des Basques, et ce, en installant des feux de circulation intelligents et en aménageant des ilots entre les stationnements et ladite route ;
- Considérant que le MTMDET assume une grande partie des coûts associés au projet d'amélioration ainsi que la totalité des coûts pour le projet d'urbanisation de la route 132 dans le secteur de la Fromagerie des Basques ;
- Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est sensible à la sécurité des citoyens de sa municipalité, mais aussi des visiteurs transitant sur son territoire ;
- Considérant que le partage des coûts entre le MTMDET, la Fromagerie des Basques et la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, est à la satisfaction de ladite municipalité ;
- Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-

Neiges :

- contribue à verser un montant maximal de 50 000 \$ à l'égard du projet du MTMDET visant l'installation des feux de circulation intelligents et la reconfiguration de la route 132 dans le secteur de la Fromagerie des Basques;
- mandate messieurs André Leblond, maire et Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier afin de valider les modalités de versements auprès du MTMDET et à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

3. **AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été apporté à la séance.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

Résolution
04.2017.105

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

À 20h40, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire soit levée.

Philippe Massé,
Directeur général et secrétaire-trésorier

André Leblond,
Maire